



### Contexte/Vision

La sensibilité de la société en matière de bien-être animal évolue ; c'est le propre des sociétés développées. C'est également le fait d'une déconnection croissante des consommateurs et citoyens des réalités du monde agricole. Ceci amène parfois à stigmatiser injustement les agriculteurs qui répondent à la demande émanant des consommateurs.

On peut imaginer dans l'avenir une consommation en protéines animales plus qualitatives et issues de pratiques moins intensives, plus favorables au bien-être animal et compatibles avec les contraintes liées à la disponibilité des terres agricoles.

Les enjeux de santé publique et les recommandations du PNNS conduisent également à imaginer à l'avenir une part moins importante des protéines animales dans l'alimentation au profit des protéines végétales, qui constituent un nouveau débouché pour l'agriculture et dont l'offre est développée par E. LECLERC notamment avec les produits des gammes Marque Repère « NAT & VIE » et de légumes secs des différentes gammes de MDD.

Les pratiques d'élevage moins intensives créent les conditions favorables à un moindre recours aux traitements vétérinaires et notamment antibiotiques avec un effet positif induit sur la santé humaine du fait de la réduction du risque de développement d'antibiorésistances.

Les agriculteurs français doivent trouver leur compte dans un nouveau modèle de production animale moins intensif, plus qualitatif et mieux valorisé, le rôle de E.LECLERC étant de rendre accessible cette offre pour le plus grand nombre.

### Notre démarche

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du « Manifeste E.LECLERC pour la planète » publié en 2017 et du projet des « [15 engagements](#) » lancé en janvier 2017 pour les 20 ans de Marque Repère. Les autres Marques De Distributeur (MDD) de l'enseigne E.Leclerc : ECO+, Nos Régions ont du Talent, L'origine du Goût et Tradizioni d'Italia commercialisées en France sont également concernées par les engagements énoncés dans ce document.

L'objectif est que le niveau global des pratiques des filières françaises progresse pour développer la préférence des consommateurs fondée sur des produits vertueux et correctement valorisés au bénéfice des agriculteurs français.

Le bien-être animal ne doit pas être selon nous un terrain d'expression concurrentielle ; l'intérêt collectif prime et veut que tout le monde progresse.

En ce sens nous plaçons pour l'intégration de critères de bien-être animal aux cahiers des charges des labels officiels garantissant l'origine française (VBF, VPF, Volaille de France, ...) afin d'accompagner cette mutation au bénéfice d'une offre labellisée et bien identifiée par les consommateurs. C'est aussi ne pas encourager de distorsions techniques entre les producteurs et renforcer la préférence des consommateurs pour les produits agricoles français. Ces labels, avant même d'envisager un étiquetage spécifique au bien-être animal, doivent pouvoir guider et rassurer les consommateurs. S'appuyer sur les labels officiels permettra également de mutualiser les contrôles et les audits réalisés tout au long des filières. L'enseigne E.Leclerc considère bien sûr que les audits sont nécessaires, ils doivent être faits avec régularité et rigueur. Cependant ces contrôles prennent du temps et représentent donc un coût. L'enseigne E.Leclerc considère qu'il est dans



l'intérêt de chacun (pour les éleveurs comme pour les autres acteurs des filières et pour les consommateurs) de ne pas démultiplier les démarches privées et les contrôles associés.

E.LECLERC, première enseigne pour les débouchés des produits agricoles français, se doit d'accompagner ce mouvement et en particulier avec ses MDD.

Comment ? Il s'agit d'accompagner la mutation des pratiques en élaborant des plans de progrès ambitieux, réalistes et partagés, en donnant de la visibilité aux acteurs de l'amont agricole et en leur donnant le temps d'adapter les pratiques et les investissements nécessaires. La volonté de l'enseigne est de ne pas se substituer aux différentes filières mais de les accompagner. L'exemple de l'accompagnement de la filière « œufs » pour la suppression des cages en est la meilleure illustration.

Il s'agit aussi, sans attendre que le niveau général progresse, de susciter et promouvoir des initiatives avant-gardistes qui permettent d'expérimenter de nouvelles pratiques pour en évaluer la faisabilité technico-économique. Ces initiatives doivent alors pouvoir être valorisées, aussi bien en matière d'image que financièrement pour les producteurs, dans des gammes spécifiques telle que celle des produits de la gamme *Soutenons Nos Agriculteurs* de Marque Repère.

Les nouveaux contrats « tripartites » signés avec les industriels transformateurs et avec les structures de représentation des éleveurs, dont la vocation première est d'assurer une juste rémunération des producteurs et un partage de la valeur, constituent un terrain favorable à la collaboration et aux échanges pour l'amélioration des pratiques d'élevages en prenant bien en compte les contraintes techniques et économiques des éleveurs.

Pour ses produits MDD, la démarche s'appuie sur le principe des « Cinq Libertés », développée par le Farm Animal Welfare Council au Royaume-Uni et reconnu comme une définition largement acceptée du bien-être animal sur le plan international. Ces « Cinq Libertés » sont : Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – Ne pas souffrir d'inconfort - Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce - Ne pas éprouver de peur ou de détresse - Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies (ceci incluant la limitation du recours aux mutilations dites de routines). E.Leclerc rappelle dans tous ces contrats MDD que les fournisseurs sont sélectionnés, également, en raison de leur adhésion à ces 5 libertés fondamentales.

E.Leclerc s'engage à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en charge du développement et de la commercialisation des produits MDD aux enjeux et aux principes du bien-être animal dans le cadre de leur parcours d'intégration. Depuis 2017, l'enseigne a décidé de nommer un « porteur d'engagement bien-être animal » pour ses produits MDD. Parrainé par la direction, il ou elle a la charge d'animer la mise en application de la démarche auprès des équipes. Enfin, pour permettre une approche par filière, les collaborateurs directement concernés par la mise en application de cette politique pour les produits MDD peuvent également recevoir des formations spécifiques, dispensées par des organismes reconnus pour leur expertise (formateurs vétérinaires par exemple) et incluant des visites d'élevage.

E.LECLERC collabore et s'entoure de conseils d'ONG expertes dans le domaine et qui s'inscrivent dans une démarche constructive pour faire progresser les pratiques. C'est le cas pour l'ONG [CIWF](#) depuis 2019, organisation non gouvernementale dédiée au bien-être des animaux d'élevage.

Cette démarche s'applique aux différentes filières animales comme exposé ci-après.





## Table des matières

<b>Les poules pondeuses .....</b>	<b>5</b>
Contexte .....	5
Les enjeux.....	5
Les réalisations .....	6
Les objectifs.....	7
La mise en conformité des couvoirs concernant l'arrêt de l'abattage des poussins mâles.....	7
Poursuivre le déploiement de l'engagement hors cage.....	7
Accompagner la filière œuf dans la transformation des bâtiments d'élevages. ....	8
<b>Les poulets de chair .....</b>	<b>9</b>
Contexte .....	9
Les enjeux.....	9
Les réalisations .....	10
Nos objectifs.....	11
Accompagner la filière poulet de chair dans la transformation des bâtiments d'élevages.....	11
Accompagner la filière poulet de chair dans la sélection de souche à croissance plus lente.....	11
Accompagner la filière poulet de chair dans la transition vers de nouveaux modes d'abattage.	12
Maintenir une offre large de produits apportant la garantie d'un accès au plein air.....	12
<b>Les bovins (lait et viande) .....</b>	<b>13</b>
Contexte .....	13
Les enjeux.....	13
Les réalisations .....	14
Nos objectifs.....	15
Accompagner la filière lait dans la démarche « France Terre de Lait ». ....	15
Encourager l'accès au pâturage .....	15
<b>Les Porcs .....</b>	<b>17</b>
Contexte .....	17
Les enjeux.....	17
Les réalisations .....	18
Nos objectifs.....	20
Poursuivre l'incitation à la transformation des bâtiments d'élevages.....	20
Poursuivre la recherche de solutions en faveur du Bien-Etre Animal et viables sur le plan technico-économique.....	20
<b>Synthèse des Engagements BEA.....</b>	<b>21</b>

## Les poules pondeuses

### Contexte

Une pluralité d'acteurs sont impliqués dans la filière œufs en France comme les élevages de volailles reproductrices, les couvoirs, les élevages de poulettes (jeunes poules qui ne produisent pas encore d'œufs) et enfin, les plus connus du grand public, les élevages de poules pondeuses.



En France, la volaille est généralement un atelier secondaire sur les fermes ce qui signifie que cette activité ne représente pas le chiffre d'affaires principal de l'exploitation. Pour les éleveurs cette activité doit répondre à de nombreuses exigences, qu'elles soient techniques (gestion de l'alimentation, des bâtiments et des parcours), zootechniques (performances de production, génétique, santé), sociales (organisation du travail) et bien sûr, économique (rentabilité, viabilité), toutes liées entre elles.

Dans les dernières années et pour répondre à la directive européenne « bien-être » applicable au 1er janvier 2012, de lourds investissements ont été réalisés par la filière pour mettre fin à l'utilisation de cages « conventionnelles » et mettre en place des cages dites « aménagées ». Ces aménagements limitent aujourd'hui les capacités des éleveurs à investir de nouveau pour poursuivre la transformation des élevages.

Pour permettre de poursuivre cette transition vers de nouveaux systèmes de production et toujours mieux répondre aux attentes de la société et des consommateurs, il est nécessaire d'accompagner les différents acteurs de cette filière sur un temps long et grâce à une contractualisation offrant à chacun de la visibilité.

### Les enjeux

#### Les enjeux liés à la propagation de l'influenza aviaire

L'influenza aviaire, plus communément appelée grippe aviaire, est une maladie virale qui sévit chez les oiseaux. Extrêmement contagieuse, elle peut entraîner une forte mortalité dans les cheptels avicoles (poules pondeuses, poulets de chair, dindes, etc.), donc des pertes de production et de revenus considérables pour les éleveurs.

Depuis novembre 2021, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés en France notamment en élevage avec plus de 1350 foyers détectés début juin 2022. Des mesures de prévention telles que la mise à l'abri des volailles dans les bâtiments et des mesures de protection comme l'abattage des animaux présents sur les élevages identifiés ont été mises en place pour limiter les risques d'introduction, de développement et de propagation du virus sur le territoire.



### Les enjeux liés à l'abattage des poussins mâles

Chaque année en France, les élevages reproducteurs produisent 50 Millions de poussins mâles abattus dès la naissance car ils ne pondent pas d'œufs. Pour mettre fin à l'élimination des poussins mâles, des solutions technologiques ont été développées afin de pouvoir déterminer le sexe des poussins avant l'éclosion de l'œuf, on parle alors d'ovo sexage. L'interdiction de l'abattage des poussins a été actée avec le décret n°2022-137 du 5 février 2022<sup>1</sup>, cette pratique sera définitivement interdite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les solutions alternatives telles que l'ovo sexage sont en cours de déploiement dans les couvoirs.

### Les enjeux liés à l'élevage des poules pondeuses

Le mode d'élevage des poules pondeuses est indiqué sur chaque coquille d'œuf tout comme la date de ponte et la Date de Consommation Recommandée (DCR). Pour connaître le mode d'élevage des poules pondeuses, il faut lire le premier chiffre inscrit sur la coquille de l'œuf.

Fin 2020, la part des poules pondeuses élevées en cages aménagées (en conformité avec les normes européennes) représentait 36% de la production française. Le reste des poules pondeuses sont élevées dans des élevages alternatifs à la cage aménagée : les poules élevées en bio représentaient 16 % de la production, 23% sont élevées en plein air (18 % en 2019). Le sol est passé à 19 % (13% en 2019) et le Label Rouge à 6% (5% en 2019)<sup>2</sup>. Les résultats techniques, zootechniques et économiques de ces élevages alternatifs prouvent que la filière œuf peut, à terme, proposer une alternative à l'élevage en cage sous réserve que cette transition soit progressive et accompagnée pour assurer de la visibilité aux éleveurs et permettre les investissements nécessaires.

Code 0 : Elevage biologique

Code 1 : Elevage en plein air

Code 2 : Elevage au sol

Code 3 : Elevage en cage

Concernant les modes d'élevage qui offrent un accès à un parcours extérieur pour les animaux tels que le bio ou le Label Rouge, il s'agit de veiller à ce que ces espaces offrent des zones de protection aux volailles tels que des arbres ou des haies. L'aménagement des parcours extérieur doit permettre d'offrir des zones protégées du vent, de l'ombre et la possibilité pour les animaux d'avoir un espace où ils se sentent protégés. La plantation de haies ou d'arbres a également un intérêt environnemental (refuge pour la biodiversité, entretien des paysages...).

### Les réalisations

Dès 2017, E.Leclerc a engagé un plan de progrès avec ces fournisseurs d'œufs MDD pour engager cette transition en signant des contrats pluriannuels indexés sur le coût de l'alimentation des animaux. Depuis mars 2020, 100% des œufs Marque Repère sont issus de poules élevées hors cage et 100% des œufs Eco+ le sont également depuis novembre 2020.

<sup>1</sup> Legifrance (2022, 25 juillet) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045124750>

<sup>2</sup> CNPO (2021, 15 juillet). *Les chiffres clefs*. <https://oeuf-info.fr/infos-filiere/les-chiffres-cles/>



CIWF récompense les entreprises qui s'approvisionnent ou s'engagent à s'approvisionner en œufs hors-cage. C'est à ce titre que la démarche mise en place sur la MDD E.Leclerc a été récompensée en 2019 par le trophée de l'œuf d'or.

		Nombre de références	
		MR	ECO +
Code 0 - bio	19%	3	
Code 1 - plein air	50%	7	1
Code 2 - sol	31%	4	1
Code 3 - cage	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>2</b>

Répartition dans l'offre d'œufs coquille MDD en fonction du mode d'élevage  
(Source interne - mise à jour décembre 2021)

### Les avancées sur l'engagement hors cage pour les ovoproduits.

De juillet 2021 à juillet 2022 et malgré un contexte compliqué (grippe aviaire, inflation), près de 150 références supplémentaires de produits MDD transformés ont été retravaillées et contiennent désormais exclusivement des œufs issus de poules élevées en système alternatif à la cage.

### Les solutions alternatives à l'abattage des poussins mâles.

En février 2022, Marque Repère lance une référence d'œufs issus de sexage in ovo dans sa gamme *Soutenons Nos Agriculteurs*. Au mois de juillet 2022, plus de 170 000 œufs avaient déjà été commercialisés.



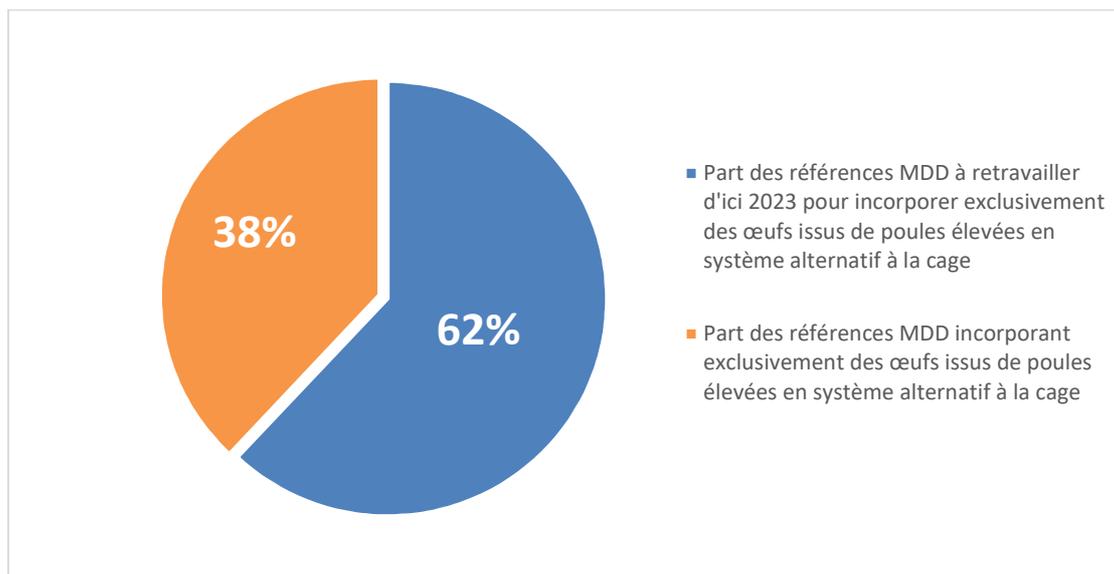
### Les objectifs

#### La mise en conformité des couvoirs concernant l'arrêt de l'abattage des poussins mâles.

L'ovo sexage est déjà mis en place dans 2 des 5 couvoirs présents dans la chaîne d'approvisionnement des produits MDD. Pour ces 2 couvoirs, une partie des œufs sont sexés avant l'éclosion, le déploiement sera réalisé pour l'ensemble de leur production d'ici la fin d'année. Dans les 3 autres couvoirs, l'installation est en cours afin que 100% de la production d'œufs ait basculé en ovo sexage d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément à la réglementation.

#### Poursuivre le déploiement de l'engagement hors cage

Dans la continuité de l'arrêt des œufs issus de poules élevées en cage pour son offre MDD, E.Leclerc s'engage à ce que fin 2023, les œufs utilisés comme ingrédients dans l'ensemble des recettes de produits MDD transformés soient également issus d'élevages alternatifs (680 références contiennent de l'œuf, il s'agit de familles de produits variées telles que la biscuiterie, les pâtisseries, snacks ...).



Etat d'avancement de l'engagement visant à supprimer les œufs issus de poules élevées en cage utilisés en tant qu'ingrédient dans les références MDD (source interne - mise à jour Juillet 2022)

### Accompagner la filière œuf dans la transformation des bâtiments d'élevages.

Afin de garantir les meilleures conditions d'élevage pour l'ensemble de son approvisionnement d'œufs coquille MDD, E.Leclerc engage la filière, en complément des exigences présentes dans la réglementation, sur l'amélioration des conditions d'élevages alternatifs à la cage et demande au plus tard d'ici 2025 :

- L'interdiction des systèmes de cages ouvertes (dits « combi »), Ces « systèmes combi » sont tous les systèmes qui permettent de confiner les poules en raison de la présence de portes et de cloisons internes amovibles et peuvent restreindre les mouvements au sein d'un étage de la volière.
- Un plan de progrès pour garantir un accès à la lumière naturelle, généraliser la présence d'enrichissements du milieu avec par exemple la mise à disposition d'objets à piquer ou de perchoirs dans les bâtiments ou la présence d'arbres, arbustes, abris ou haies sur les parcours extérieurs des élevages en plein air.
- La définition d'indicateurs de suivi du bien-être animal et le déploiement d'une méthode d'évaluation du bien-être animal appliquée aux poules pondeuses.

Enfin, afin de tendre vers un arrêt de l'époinçage des becs, des tests vont être réalisés dans des élevages pilotes pour valider l'efficacité des enrichissements mis en place et le comportement animal grâce au suivi des indicateurs de bien-être animal.

Ces engagements font l'objet d'une signature d'une charte avec les fournisseurs d'œufs MDD. Ce plan de progrès a pour but d'accompagner la filière dans ces évolutions. Il est en effet nécessaire pour la filière d'éviter ce qui s'est passé en 2012 avec des investissements vers des systèmes qui ne seront pas durables.

## Les poulets de chair

### Contexte

La filière de la volaille de chair en France comprend elle aussi une pluralité d'acteurs. On distingue les acteurs en charges de sélectionner les souches de volaille les plus adaptées (par exemple pour la qualité de leur viande), les élevages dédiés à la reproduction des volailles, les couvoirs, les éleveurs de volaille et les abattoirs.



L'une des spécificités de la filière française est de proposer une importante diversité dans les modes d'élevages. En complément des modes d'élevage standard qui représente 3/4 de la production<sup>3</sup>, il existe des élevages sous Signe de Qualité tels que le bio ou le Label Rouge. Au premier semestre 2021, 71% de la volaille de chair consommée en France était du poulet<sup>4</sup>, raison pour laquelle l'enseigne E.Leclerc priorise son plan d'action pour ses produits MDD sur cette espèce.

### Les enjeux

#### Les enjeux liés aux souches pour l'élevage standard

Au-delà de la qualité de la viande, la vitesse de croissance des poulets pour le mode d'élevage standard a été un critère de sélection pendant de nombreuses années. Sélectionner des animaux ayant une croissance rapide permet de réduire la durée d'élevage et par conséquent les coûts liés à l'alimentation des animaux ou au chauffage des bâtiments. Un rythme de croissance élevé des animaux peut causer des problèmes de bien-être comme par exemple des cas de boiterie et des difficultés de locomotion. Il est donc nécessaire d'orienter les recherches vers des souches de poulets à croissance plus lente pour réduire ces risques. Il faut néanmoins garder à l'esprit que ces choix ont un impact direct sur la rentabilité économique des élevages, à nouveau la filière doit être accompagnée.

#### Les enjeux liés à l'élevage

Le comportement naturel du poulet est de fouiller, picorer et gratter le sol pour se nourrir. Il est donc nécessaire de mettre à disposition des enrichissements et un environnement varié, avec par exemple des ballots de paille et des substrats à picorer qui maintiennent l'intérêt des oiseaux. C'est aussi un animal qui a des interactions avec ses congénères (rapport dominant/dominé) et il peut, par exemple, vouloir se percher pour se protéger. Il est également sensible à la densité de peuplement ou encore à la luminosité du bâtiment qui influe sur ses cycles de sommeil. Mettre à disposition des perchoirs ou utiliser la lumière naturelle pour éclairer les bâtiments permet d'améliorer le bien-être des poulets.

<sup>3</sup> ANVOL (2022, 25 juillet) *Filière avicole*. <https://interpro-anvol.fr/filiere-avicole/>

<sup>4</sup> ANVOL (2022, 25 juillet) *Chiffres*. <https://interpro-anvol.fr/chiffres/>



### **Les enjeux liés à la propagation de l'influenza aviaire**

La filière des poulets de chair est également concernée par la grippe aviaire (grande contagiosité et mortalité entraînant des pertes de production et de revenus considérables pour les éleveurs). Tout comme pour les poules pondeuses, tout au long de 2021 et 2022, des mesures de prévention telles que la mise à l'abri des volailles dans les bâtiments et des mesures de protection comme l'abattage des animaux présents sur les élevages identifiés ont été mises en place pour limiter les risques d'introduction, de développement et de propagation du virus sur le territoire.

### **Les enjeux liés à l'abattage**

Aujourd'hui la majorité des abattoirs en France pratiquent l'électronarcose par bain d'eau. Cette technique d'étourdissement nécessite que les animaux soient placés en position dite inversée, tête en bas. Cette position, bien que brève, peut engendrer du stress. Les investissements dans les abattoirs doivent permettre de retenir des modes d'abattage apportant des garanties sur les deux points suivants : réduire la manipulation des animaux pour diminuer leur stress et permettre un étourdissement rapide de l'ensemble des animaux.

### **Les réalisations**

Pour accompagner la filière volaille française, les contrats MDD<sup>5</sup> conclus avec les fournisseurs de volaille crue non élaborée sont indexés sur le coût de l'aliment depuis février 2021 ce qui permet d'assurer une adéquation entre le coût de production de la volaille et la rémunération proposée aux éleveurs.

Pour permettre aux éleveurs de réaliser les investissements nécessaires, le Mouvement E.Leclerc a engagé la filière, en complément des exigences présentes dans la réglementation et en anticipation de l'adhésion au European Chicken Commitment (cf paragraphe ci-après) , sur l'optimisation des élevages standards d'ici 2025 pour son offre de produits MDD :

- Dès à présent garantir une densité d'élevage maximale de 19 poulets par m<sup>2</sup>.
- Généraliser la présence d'enrichissement (perchoirs, bottes de pailles...) pour permettre l'expression du comportement naturel des animaux avec un objectif de 1 enrichissement minimum pour 1000 poulets.
- Déployer une méthode d'évaluation grâce à des indicateurs de suivi du bien-être animal adaptés aux poulets de chair et aux enjeux associés à cette filière.

### **Les indicateurs de performance relatifs à l'European Chicken Commitment**

En 2022, l'enseigne E.Leclerc a mis en place des indicateurs permettant de suivre la part de son offre MDD conforme aux critères relatifs aux modes d'élevage de l'European Chicken Commitment.

---

<sup>5</sup> Hors références sous la marque Bio Village de Marque Repère



Indicateurs	2021	Objectifs 2026
% de poulets élevés en plein air ou ayant accès à des jardins d'hiver <sup>6</sup>	39%	20%
% de poulets élevés à des densités inférieures à 30 kg/m <sup>2</sup> en bâtiment <sup>6</sup>	39%	100%
% de poulets élevés dans des environnements enrichis <sup>6</sup>	39%	100%
% de poulets ayant des souches à croissance lente ou intermédiaire	34%	100%

Vente UVC 2021 de viande brute ou peu élaborée de poulet (pièces entières, découpes, découpes épicées)  
(Source interne)

Les indicateurs relatifs aux modes d'abattage sont en cours de construction.

Dès aujourd'hui, l'enseigne E.Leclerc propose une offre large de produits apportant la garantie d'un accès au plein air. Déjà plus de 20% des volumes de la viande fraîche de l'ensemble des gammes de poulet MDD commercialisés par l'enseigne (pièces entières et de découpe telles que filet ou cuisses) proviennent déjà d'élevages garantissant aux animaux un accès au plein air grâce aux références issue de l'Agriculture Biologique et Label Rouge que propose l'enseigne sous ses marques Nos Régions Ont du Talent et Bio Village de Marque Repère.

Par ailleurs, l'évolution des conditions d'élevage doit permettre un moindre recours à l'utilisation d'antibiotiques. D'ores et déjà Marque Repère propose des références garantissant un élevage sans traitement antibiotiques.

### Nos objectifs

En Septembre 2020, E.Leclerc a annoncé son engagement à respecter les critères du [European Chicken Commitment](#) d'ici 2026 pour ses produits MDD. Porté par un consortium d'ONG Européennes, l'European Chicken Commitment (ou « Engagement pour le poulet Européen » en Français) est une liste d'exigences allant au-delà de la réglementation française et européenne. L'engagement pris par l'enseigne concerne l'ensemble de ses produits MDD (Marque Repère, Eco+, Nos Régions ont du Talent, etc..) de poulets de chair ainsi que les produits élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet.

### Accompagner la filière poulet de chair dans la transformation des bâtiments d'élevages.

Le cap donné à la filière pour faire évoluer les bâtiments d'ici 2026 est partagé par l'ensemble des acteurs engagés à respecter l'European Chicken Commitment. Les engagements principaux sont les suivants : la poursuite de la réduction des densités en élevage, la présence de lumière naturelle et d'éléments d'enrichissement permettant aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels.

### Accompagner la filière poulet de chair dans la sélection de souche à croissance plus lente.

Second enjeu couvert par l'engagement à respecter les critères du l'European Chicken Commitment, d'ici 2026, les élevages auront recourt à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été

<sup>6</sup> Ces données concernent les produits Bio et Label Rouge MDD (marques Nos Régions Ont du Talent et Bio Village de Marque Repère)



démontré. Des souches de poulets à croissance lente existent déjà, néanmoins les entreprises spécialisées dans la sélection peuvent d'ici 2026 identifier de nouvelles souches. Elles seront considérées comme ayant un intérêt pour le bien-être animal des animaux si elles répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA (Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals) ONG britannique reconnue pour son expertise sur le sujet.

### Accompagner la filière poulet de chair dans la transition vers de nouveaux modes d'abattage.

Les techniques d'abattage sont elles aussi amenées à évoluer d'ici 2026. Des investissements très importants devront être faits pour modifier les méthodes actuellement employées. Ces évolutions doivent permettre l'étourdissement des animaux par atmosphère contrôlée ou une autre technique n'impliquant pas la mise en position inversée des animaux vivants.

### Maintenir une offre large de produits apportant la garantie d'un accès au plein air.

En s'engageant au respect des critères du European Chicken Commitment pour ses produits MDD, l'enseigne E.Leclerc s'engage également à ce que au moins 20% de ces volumes proviennent d'élevages garantissant aux animaux un accès au plein air ou à un jardin d'hiver considérant l'ensemble de ses produits MDD (Marque Repère, Eco+, Nos Régions ont du Talent, etc..) de poulets de chair ainsi que les produits élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet.



## Les bovins (lait et viande)

### Contexte

A l'inverse des filières avicoles, la filière bovine est caractérisée par sa faible intégration. Une filière peu intégrée signifie que les acteurs qui interviennent dans son fonctionnement (l'élevage lui-même, la fabrication des aliments pour le bétail, le transport des animaux, l'équipement des bâtiments d'élevages...) sont indépendants les uns des autres. Ce fonctionnement pour la filière bovine s'explique notamment en raison de la durée de vie importante des animaux qui peuvent changer de propriétaire au cours de leur vie.

### Les enjeux

Une part importante de la viande bovine consommée en France et en particulier pour le steak haché et les produits transformés provient de vaches laitières. Tout au long de leur vie, les animaux sont élevés dans des conditions qui permettent une production de lait qualitative et quantitative. Les conditions d'élevage peuvent être considérées intensives et les problématiques de bien-être animal durant la phase d'élevage sont plus nombreuses. La traite des vaches laitières, qui a lieu deux fois par jour et à heures fixes, implique pour les éleveurs d'organiser leur vie quotidienne autour de cette activité qui rythme leur journée. La qualité de vie des éleveurs est aussi un point important à prendre compte pour l'enseigne E.Leclerc. En effet l'installation de jeunes éleveurs est un enjeu majeur pour garantir la pérennité de la filière lait sur le territoire français.

L'élevage des bovins issus de races dites « à viande » met en œuvre des pratiques extensives, méthodes d'élevage caractérisées par une faible densité d'animaux par hectare. Ce type d'élevage est essentiellement fondé sur l'utilisation des ressources naturelles disponibles : eau, pâturage, etc. en n'utilisant pas ou peu d'intrants. Ces méthodes sont permises par la rusticité des animaux et sont aussi les plus viables économiquement, avec la valorisation de zones de pâturages peu favorables à la grande culture pour des raisons agronomiques ou topographiques.

Aussi, les actions menées par l'enseigne E.Leclerc pour ses produits laitiers MDD sont prioritairement orientées sur la filière laitière. Les enjeux principaux sont le suivi régulier d'indicateurs de bien-être animal dans les élevages, encourager le pâturage et minimiser les stabulations entravées. On mettra à part l'élevage en zone de montagne où les conditions climatiques hivernales imposent la mise à l'abri des animaux avec des densités relativement importantes durant cette période.

### Les réalisations

En juin 2021, E.Leclerc a conclu un accord unique et historique de partenariat avec 3 acteurs majeurs de la filière laitière et leurs producteurs. Il vise à assurer une meilleure rémunération sur 100 % des volumes de lait de consommation conventionnels U.H.T des MDD E.Leclerc avec une augmentation de +5 euros/1000 litres. Cet accord concerne plus de 200 millions de litres annuels répartis sur plus de 25000 producteurs. L'application de ces contrats de partenariat et la rémunération producteur afférente sont entrées en vigueur le 14 juin 2021. Ce contrat, historique pour la filière lait française et dans la lignée des engagements d'E.Leclerc en faveur du monde agricole, crée les conditions favorables à la mise en place d'actions de progrès.



### Projet sur le beurre

En octobre 2021, E.Leclerc signe des contrats pluriannuels intégrant un plan de progrès concernant le bien-être animal des vaches laitières avec 3 fabricants de beurre, chacun des fabricants appartenant à une coopérative. Ce contrat engage les producteurs laitiers présents dans la chaîne d'approvisionnement des coopératives à :

- Réaliser un état des lieux sur la pratique du pâturage et une analyse des raisons pour lesquelles certaines exploitations pratiquent moins de 120 jours de pâturage minimum (robot de traite, manque de foncier...),
- Déployer les indicateurs de bien-être animal de France Terre de Lait (cf ci-dessous) et de réaliser les audits de suivi associés à la démarche ou des contrôles équivalents,
- Se former au bien-être animal dès lors que les contrôles effectués en élevage montrent qu'il y a des pistes de progrès,
- Ne plus ajouter dans la chaîne d'approvisionnement de nouvelles exploitations laitières où la stabulation entravée est pratiquée (hors changement administratif de raison sociale) et ce à partir de 2023.

Les achats ponctuels de lait français en dehors des coopératives signataires sont limités à 10% des volumes annuels de lait nécessaires à la fabrication du beurre (hors cas de force majeure). Ces volumes sont exclus de cette démarche de progrès. Par ailleurs, les fabricants peuvent pratiquer l'échange de collecte. Cela consiste à collecter le lait chez un éleveur n'appartenant pas à la coopérative mais situé à proximité du site de fabrication. Cette pratique est considérée comme vertueuse car elle permet de limiter la distance parcourue pour le transport du lait vers les usines. Les volumes collectés dans ce cadre sont également exclus de la démarche.

Au total, 14 références de beurres doux et demi-sel Les Croisés de Marque Repère et Bio Village de Marque Repère sont concernées par ce plan de progrès : beurres de Bretagne, beurres extra-fins et mini-beurres. Ces 14 références sont fabriquées en France et à partir de lait origine France.



### Projet sur la viande hachée



Fin 2021, E.Leclerc conclut un contrat pluriannuel avec 80 éleveurs permettant d'assurer une plus juste rémunération. Fruit de ce partenariat, E.Leclerc lance début 2022 trois références de viande hachée sous la marque *Soutenons Nos Agriculteurs* de Marque Repère pour lesquelles sont garanties une alimentation sans OGM (inférieur à 0.9% conformément à la réglementation) et une obligation de pâturage en moyenne 150 jours/an pour les animaux.

### Nos objectifs

Accompagner la filière lait dans la démarche « France Terre de Lait ».

Animée par la volonté d'encourager les démarches collectives pour permettre de faire évoluer l'ensemble de la filière, l'enseigne E.Leclerc, au travers de son offre MDD, souhaite accompagner la démarche « [France Terre de Lait](#) ».

Cette démarche collective, qui mobilise l'ensemble des élevages laitiers Français adhérents à la Charte de Bonnes Pratiques d'Élevage, permettra la mise en place d'ici 2025 :

- du suivi par les fabricants/éleveurs de 16 indicateurs d'évaluation du Bien Être Animal dans 100% des élevages.
- d'audits de 100% des élevages.

Les échanges avec les fabricants de produits MDD sont encore en cours, pour valoriser les démarches les plus vertueuses et les plus avancées avant 2025.

### Encourager l'accès au pâturage

Sur ce sujet, l'objectif de l'enseigne est que le maximum de lait utilisé pour ses produits MDD (lait de consommation, beurre, fromage, crème) soit issu de vaches ayant eu accès au pâturage. Pour permettre également de préserver les conditions de travail des éleveurs et la performance des élevages, l'enseigne ne souhaite pas s'engager sur un accès au pâturage à 100% et fixera des objectifs ambitieux et réalistes en concertation avec ses fabricants.

Pour son offre de produits MDD, la position de l'enseigne E.Leclerc sur le sujet du pâturage est liée notamment au choix de certains éleveurs d'installer sur leurs exploitations des robots de traite automatisés. Ils permettent aux vaches laitières d'accéder à la traite en « libre-service » sans intervention de l'éleveur. Ce système implique que les vaches soient à proximité de la machine de traite pour pouvoir y accéder facilement et librement rendant parfois impossible la mise en pâture, les animaux ont alors accès à une aire d'exercice. L'accès autonome à la traite permet d'assurer que les heures de traite sont adaptées à leurs besoins physiologiques. Ces installations permettent aux éleveurs d'organiser leurs journées différemment et de se libérer de l'astreinte liée à la traite des animaux à heure fixe.



Par ailleurs, le mot « pâturage » n'étant pas encadré par la loi, l'enseigne E.Leclerc souscrit aux recommandations du CNIEL qui visent 150 jours de pâturage en moyenne et 120 jours minimum avec 6 heures minimum par jour et une surface minimale 10 ares par vache laitière. Cette définition exigeante du mot « pâturage » rend l'objectif d'accès au pâturage plus difficile à atteindre pour les éleveurs.

## Les Porcs

### Contexte

L'élevage de porc s'organise autour de deux grandes étapes dans la vie de l'animal : la naissance puis l'engraissement des porcs charcutiers. Les enjeux liés au bien-être animal sont différents pour ces deux étapes. Dans beaucoup de pays Européens, ces étapes s'effectuent le plus souvent dans des élevages distincts, dits spécialisés. En France, de nombreux élevages de porcs associent le naisage et l'engraissement, on parle d'une activité de naisseur/engraisseur. Cela signifie que les éleveurs de porcs français doivent réaliser des investissements plus importants pour répondre à l'ensemble des enjeux liés au bien-être animal (par rapport à des éleveurs spécialisés).

95% des élevages de porcs en France pratiquent un mode d'élevage en intérieur. Les exploitations sont composées de différents bâtiments, tous conçus pour correspondre aux différents stades de développement des animaux. Les truies et les porcs charcutiers sont déplacés par l'éleveur au sein de l'exploitation au fur et à mesure de leur cycle de reproduction (truies) ou de leur croissance (porcs charcutiers). Cette organisation de l'élevage est le fruit de décisions prises dès les années 1960, ces décisions structurent encore aujourd'hui la filière porcine française. Par exemple, transformer un élevage en bâtiment en élevage avec un accès au plein air peut s'avérer impossible en raison de l'absence de terres disponibles à proximité des bâtiments.

### Les enjeux

#### Les enjeux liés au développement des élevages de porcs bio en France

Les dernières évaluations nationales montrent que seulement 1,8 % du cheptel de truies en France<sup>7</sup> est en bio ou en cours de conversion vers le bio. L'élevage de porcs bio s'installe doucement dans le paysage agricole français mais l'offre est encore loin de combler la demande : l'élevage de porcs bio en France ne suffit pas à alimenter une demande toujours en croissance.

#### Les enjeux liés à la naissance

Les truies sont inséminées pour donner naissance quelques mois plus tard aux porcelets. Dans la plupart des élevages elles sont placées au cours de la gestation ou lors de la mise bas, dans des cases. Il est donc nécessaire de minimiser le temps passé par les truies dans ces cases de contention et d'améliorer ces cases afin de leur permettre d'exprimer leur comportement maternel naturel tout en préservant les porcelets d'un risque d'écrasement.

#### Les enjeux liés à l'engraissement

Les cochons vivent naturellement en groupe, ils interagissent entre eux et une hiérarchie s'installe. Dans certaines conditions, l'élevage des cochons en groupe peut entraîner des comportements agressifs. Pour les éviter, les éleveurs peuvent être amenés à réaliser des interventions sur les animaux : meulage des dents (pour éviter les morsures) et/ou coupe de la queue. Aujourd'hui la réglementation Européenne interdit la réalisation de ces pratiques de façon systématique sur les porcelets. Un rapport de l'Office Alimentaire et vétérinaire de la Commission Européenne datant de 2011 montre que, malgré cette réglementation, ces actes sont encore trop souvent pratiqués. Des

---

<sup>7</sup> Produire bio (2022, 25 Juillet). *Les chiffres clés de la filière porcine bio en France.*  
<https://www.produire-bio.fr/filiere-porcs-bio/>



solutions pour éviter ces pratiques existent et nécessitent de réaménager les bâtiments d'élevage, ces investissements représentent des coûts importants pour les éleveurs. On peut citer par exemple : la présence de lumière naturelle dans les bâtiments ou la mise à disposition de matériaux dits d'enrichissements pour permettre l'expression du comportement naturel des animaux.

### Les réalisations

#### Proposer aux éleveurs un mode de contractualisation pour favoriser les investissements en faveur du bien-être animal

Depuis le 1er janvier 2019, E. Leclerc a lancé une filière nommée « Collectif niveau 2 » avec des éleveurs engagés dans une démarche de progrès en faveur du bien-être animal. Cette démarche prend ses racines dans une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs de la filière agricole (éleveurs, groupements, transformateurs, distributeurs, consommateurs, ...). Elle met les attentes des consommateurs au cœur de la démarche pour coconstruire avec les éleveurs un cahier des charges pérenne.

L'enseigne E.Leclerc s'engage auprès des éleveurs avec un contrat de plusieurs années (de 3 à 5 ans au choix de l'éleveur). Ce contrat lie les éleveurs, les groupements d'éleveurs et KERMENE, filiale de production de produits carnés du mouvement E.Leclerc, afin de donner la visibilité nécessaire pour réaliser des investissements.

Ce contrat met en place une rémunération indexée sur le coût des aliments. Pour l'éleveur, cette démarche lui permet de sécuriser son revenu via des engagements sur le prix d'achat, la durée et les volumes. La mécanique du contrat permet d'accompagner les éleveurs entrepreneurs dans les mutations de l'élevage et d'inciter les investissements améliorant le bien-être animal. Les éleveurs bénéficient d'une rémunération spécifique valorisant les actions mises en place dans leurs élevages. Les éleveurs engagés dans cette démarche volontaire acceptent le principe d'un audit annuel, réalisé par les équipes de Kermené, pour constater la mise en place des pratiques.

En trois ans et demi cette démarche a permis d'encourager les éleveurs engagés dans la filière « Collectif niveau 2 » d'aménager les bâtiments pour que les animaux bénéficient de lumière naturelle. Les éleveurs ont aussi été encouragés à la libération des truies à tous les stades, hors moments jugés à risques pour l'animal ou pour ses porcelets. Ces évolutions permettent de favoriser l'interaction entre les animaux et les comportements maternels.

	2019	2021	2022
Nombre d'éleveurs engagés dans la démarche « Collectif niveau 2 »	14	30	31
Truies libérées pendant la gestation (3/4 de leur temps)	48 %	64%	69%
Truies en case maternité bien être (sans contention).	44%	52%	66%
Mise en place d'ouvertures sur l'extérieur	Non évalué	8%	10%
Mise en place de surfaces vitrées reliant ainsi l'animal à l'environnement extérieur	80%	96%	90%

Etat des lieux démarche « Collectif Niveau 2 »  
(Source interne – mise à jour mai 2022)

Aujourd'hui, les 31 éleveurs sont impliqués dans la filière « Collectif niveau 2 ». En 2021, ils ont élevé plus de 144 000 porcs sur l'année soit une part significative des approvisionnements en porcs de KERMENE (plus de 7%) qui progresse d'année en année. Ces produits sont vendus notamment sous la marque *Soutenons Nos Agriculteurs* de Marque Repère.



Par ailleurs, l'évolution des conditions d'élevage doit permettre un moindre recours à l'utilisation d'antibiotiques. D'ores et déjà Marque Repère propose des références garantissant un élevage sans traitement antibiotiques après le 1er âge (42 jours).

### Aider un éleveur à créer un élevage alternatif pilote sur des enjeux de bien-être animal et viable sur le plan technico-économique

Un éleveur de porcs en Bretagne a développé en partenariat avec E.Leclerc un élevage alternatif sur paille et dont la construction s'est achevée fin 2021. Cet élevage pilote alternatif comprend 265 truies, les animaux bénéficient à tous les stades physiologiques de trois zones de vies dont un accès à l'air libre via une courette extérieure. L'élevage est tourné vers le bien-être animal avec des mises bas liberté, des queues longues. Des objets manipulables organiques sont mis à disposition des porcs, sous forme de paille distribuée chaque jour. L'élevage est partie prenante dans la réduction de l'empreinte environnementale avec la séparation des phases pour les déjections, une lumière et une ventilation naturelle. L'engagement de E.Leclerc et de son outil Kermené auprès de l'éleveur pour une durée de 12 ans a contribué à ce que ce projet de construction d'élevage novateur soit mené à bien. Une vidéo de présentation de cet élevage est disponible en cliquant [ici](#).

### Accompagner le développement de l'élevage de porcs bio

Afin de promouvoir l'élevage de porcs bio en France, KERMENE s'est engagé dès 2016 dans une contractualisation longue avec des éleveurs de porcs bio (contrats de 10 ans). Aujourd'hui 7 élevages bénéficient de ce mode contractualisation, là encore dans l'objectif d'offrir de la visibilité à chacun et de promouvoir une offre de viande de porc issue de l'agriculture biologique et origine France.

### Mettre en œuvre de bonnes pratiques de transport et d'abattage

Les conditions de transport ainsi que la protection animale en abattoir sont également des sujets appréhendés par l'enseigne E.Leclerc. Des exigences strictes encadrent les conditions de transport des porcs charcutiers depuis les élevages jusqu'à l'abattoir de KERMENE. Ces dernières vont au-delà de la réglementation avec, par exemple pour le temps de transport des porcs, une durée limitée à 4h maximum en incluant le chargement et le déchargement. Dans les faits, le temps moyens de transport effectif constaté sur le 1er semestre 2022 est de 2h15.

L'enseigne E.Leclerc, dans son abattoir de KERMENE, veille également à développer les techniques en matière d'étourdissement les plus respectueuses de l'animal. En plus des contrôles permanents réalisés par les services vétérinaires présents sur le site, l'abattoir est également évalué régulièrement par l'ONG OABA depuis 2017. C'est dans cet esprit de transparence et d'amélioration continue que l'abattoir de KERMENE a participé à l'étude lancée par la DGAL sur le déploiement de la vidéosurveillance en abattoir et a mis en place volontairement de la vidéosurveillance, et ce, à toutes les étapes de l'abattage.



### Nos objectifs

Poursuivre l'incitation à la transformation des bâtiments d'élevages.

Fort de des investissements et des transformations générés grâce à par la démarche « Collectif niveau 2 » basée sur le volontariat, l'enseigne E.Leclerc souhaite continuer à proposer ce système de contractualisation pluriannuel et incitatif à de nouveaux éleveurs.

Poursuivre la recherche de solutions en faveur du Bien-Etre Animal et viables sur le plan technico-économique

L'enseigne E.Leclerc et son outil Kermené participe également aux travaux menés par la filière (comme le LIT Ouesterel) avec la volonté de contribuer activement à la recherche et au développement de solutions en faveur du bien-être animal.

## Synthèse des Engagements BEA

### Les poules pondeuses

	2021	2022	OBJECTIFS
<b>Engagement Hors Cage Œufs Coquille</b>			
Œufs issus de poules élevées hors cage	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	100%
<b>Engagement Hors Cage Œufs en tant qu'ingrédient</b>			
Part des références MDD incorporant exclusivement des œufs issus de poules élevées en système alternatif à la cage	27%	38%	2023 - 100%
<b>Ovo sexage</b>			
Lancement de la première référence d'œufs issus de poules ovo sexées	NA	Février 2022	Réglementation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Transformation des bâtiments d'élevage</b>			
Interdiction des systèmes de cages ouvertes (« systèmes combi »)			2025 - 100%
Accès à la lumière naturelle			
Généralisation de la présence d'enrichissements du milieu dans les bâtiments ou sur les parcours extérieurs			
Définition d'indicateurs de suivi du bien-être animal et déploiement des évaluations dans les élevages			

### Les poulets de chair

	2022	OBJECTIFS
<b>Engagement European Chicken Commitment</b>		
% de poulets élevés en plein air ou ayant accès à des jardins d'hiver	<b>39%</b>	20%
% de poulets élevés à des densités inférieures à 30 kg/m <sup>2</sup> en bâtiment	39%	2026 - 100%
% de poulets élevés dans des environnements enrichis	39%	2026 - 100%
% de poulets ayant des souches à croissance lente ou intermédiaire	34%	2026 - 100%
<b>Transformation des bâtiments d'élevage</b>		
Densité d'élevage maximale de 19 poulets par m <sup>2</sup> .		2025 - 100%
Généralisation de la présence d'enrichissements du milieu dans les bâtiments (1 enrichissement pour 1000 poulets du type perchoirs, bottes de pailles...).		
Définition d'indicateurs de suivi du bien-être animal et déploiement des évaluations dans les élevages		

### Les bovins (lait et viande)

		OBJECTIFS
Suivi des pratiques en exploitations laitières		
Suivi par les éleveurs de 16 indicateurs d'évaluation du bien-être animal dans 100% des élevages		2025
Audits bien-être animal de 100% des élevages		

### Les porcs

	2021	2022
Etat des lieux démarche Collectif Niveau 2		
Nombre d'éleveurs engagés dans la démarche Collectif Niveau 2	30	31
Truies libérées pendant la gestation (3/4 de leur temps)	64%	69%
Truies en case maternité bien être (sans contention).	52%	66%
Mise en place d'ouvertures sur l'extérieur	8%	10%
Mise en place de surfaces vitrées reliant ainsi l'animal à l'environnement extérieur	96%	90%
Nombre de porcs charcutiers issus de la filière Collectif Niveau 2/an (année N-1)	130 000	144 000
Part des porcs issus de la filière Collectif Niveau 2 dans les approvisionnements Kermené	7,5%	7,3%
Promotion de l'agriculture biologique		
Nombre d'élevages de porcs bio ayant une contractualisation longue avec Kermené (10 ans)	7	7
Temps de transport vers Kermené		
Temps moyens de transport effectif des porcs charcutiers vers Kermené (1er semestre 2022)	2h30	2h15

**Mise à jour : Juillet 2022**

**Fréquence de mise à jour : annuelle (a minima)**